

Des non-professionnels de santé vont-ils bientôt prendre en charge le transport de patients ?

Video:

<https://www.tf1info.fr/sante/des-non-professionnels-de-sante-vont-ils-bientot-prendre-en-charge-le-transport-de-patients-ambulance-2350436.html>

Les ambulanciers tirent la sonnette d'alarme face à une disposition prévue dans le projet de loi de finances de la Sécurité sociale.

Ils déplorent que des non-professionnels de santé puissent transporter des patients à mobilité réduite vers les hôpitaux, l'une des missions qu'ils effectuent actuellement.

"Abasourdie", la Chambre nationale des services d'ambulances appelle le gouvernement à revoir sa copie.

Le transport sanitaire sera-t-il bientôt effectué... par des non-professionnels de santé ? C'est la crainte des ambulanciers. Actuellement, lorsqu'[une personne à mobilité réduite](#) doit se rendre à l'hôpital, elle peut faire appel à [une ambulance privée](#), dont le coût est pris en charge par l'Assurance maladie. Mais le projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS), en passe d'être adopté par le Parlement, prévoit d'autoriser des non-professionnels de santé à réaliser ce type de transport.

Auprès de TF1info, la [Chambre nationale des services d'ambulances \(CNSA\)](#) tire la sonnette d'alarme. *"Des entreprises de transport de personnes à mobilité réduite, qui disposent simplement d'une plateforme pour mettre des fauteuils roulants, vont pouvoir transporter des malades vers l'hôpital"*, déplore son secrétaire national, Pierre-Yves Vanstavel. *"Nous sommes abasourdis que l'État autorise des non-professionnels de santé à exercer une profession réglementée."*

"Une telle mesure mettrait la profession en péril"

Les ambulanciers, pourtant, ont de nombreuses règles à respecter lors du transport de personnes [en situation de handicap](#). *"Il nous faut un agrément de l'Agence régionale de santé, il y a des normes à respecter sur la formation du personnel, les véhicules, du matériel obligatoire à avoir... D'un seul coup, des entreprises vont pouvoir transporter des malades sans aucune réglementation"*, fustige-t-il. *"Pour caricaturer, c'est comme si vous vous déclariez médecin parce que vous avez regardé une vidéo. Cela revient à cela."*

À l'origine de cette mesure ? *"Des soucis d'économie"*, suppose Pierre-Yves Vanstavel, le transport sanitaire ayant déjà été dans le viseur du gouvernement sous [Michel Barnier](#), ce qui avait provoqué [la colère des taxis conventionnés](#). *"L'Assurance maladie souhaite réaliser 300 millions d'euros d'économies sur le poste de transport"*, explique le secrétaire national de la CNSA. *"Nous sommes conscients qu'il faut faire des économies et dépenser à bon escient. Nous avons d'ores et déjà travaillé avec l'Assurance maladie sur des mesures d'économie, dont la lutte contre la fraude et la traçabilité de l'activité."*

Suffisant pour que le gouvernement fasse machine arrière ? C'est ce qu'espère le secteur. *"Nous sommes en discussion avec le ministère de la Santé"*, relève Pierre-Yves Vanstavel. *"La profession d'ambulancier souffre énormément, avec un manque de reconnaissance. Prendre de telles mesures mettrait la profession et ses 60.000 salariés en péril. Nous avons bon espoir que cet article soit retiré. La bataille n'est pas perdue."*